

les données du territoire

Le vieillissement de la population dans la Loire

Epures observe le territoire depuis sa création. Elle suit son évolution à travers des données, mises à disposition par les organismes partenaires dans différents domaines : démographie, habitat, économie, équipements urbains, déplacements, environnement, PLU, quartiers, foncier. Elle les intègre à un système d'information géographique, les traite et les analyse. "Les données du territoire" ont pour vocation de diffuser de façon synthétique les résultats de cette observation pour partager la connaissance du territoire, anticiper les évolutions et éclairer les décisions publiques d'aujourd'hui.

Un vieillissement inéluctable

Aujourd'hui, la France métropolitaine compte 15 millions de personnes de 60 ans et plus sur 63 millions d'habitants, soit 1,7 million de plus qu'en 2007. D'après les dernières projections de population de l'INSEE, si les tendances démographiques se maintiennent, en 2060 la France comptera 74 millions d'habitants, dont 24 millions de personnes de 60 ans et plus, soit 10 millions de plus qu'en 2007. **Ainsi, en 2060, une personne sur trois aura plus de 60 ans contre une sur cinq 50 ans avant.***

Face à ce phénomène massif et déjà à l'œuvre, les politiques publiques ont commencé à s'adapter. Mais le vieillissement prend des formes multiples selon le territoire, la génération, le sexe, la situation sociale... des personnes. Qu'en est-il de la population âgée dans la Loire ? Comment se caractérise-elle ? Comment l'action publique, à tous les échelons, peut-elle évoluer pour répondre au mieux aux besoins de ce public ?

Sommaire

Un département âgé au sein de la nouvelle région	p.2
Des modes de vie à la fois similaires et atypiques par rapport aux autres générations	p.4
Les personnes âgées, un public fragile ?	p.7
Conclusion	p.11



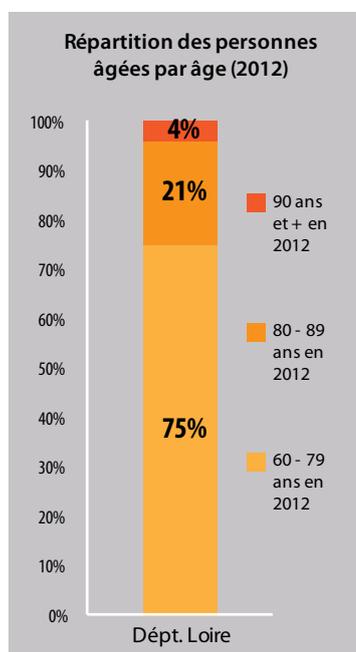
1- Un département âgé au sein de la nouvelle région

En 2012*, le département de la Loire recense 200 000 personnes de 60 ans et plus, soit 20 000 de plus qu'en 2007. Avec 27% de personnes de 60 ans et plus, c'est le 4e département le plus âgé de la région Auvergne Rhône-Alpes, mais il se situe plus près des valeurs française et régionale (24%) que de celles de l'Allier et du Cantal (32%).

La population ligérienne des 60 ans n'est pas uniforme, elle se compose en très grande majorité de personnes ayant moins de 80 ans. Par ailleurs, 57% sont des femmes (56% au sein de l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes).

Territoire	Part des 60 ans et +
Dép. Ain	21%
Dép. Rhône	21%
Dép. Haute-Savoie	21%
Dép. Isère	22%
France Métropolitaine	24%
Dép. Savoie	24%
Région AURA	24%
Dép. Drôme	26%
Dép. Puy-de-Dôme	26%
Dép. Loire	27%
Dép. Haute-Loire	28%
Dép. Ardèche	29%
Dép. Allier	32%
Dép. Cantal	32%

Source : INSEE, RP 2012.



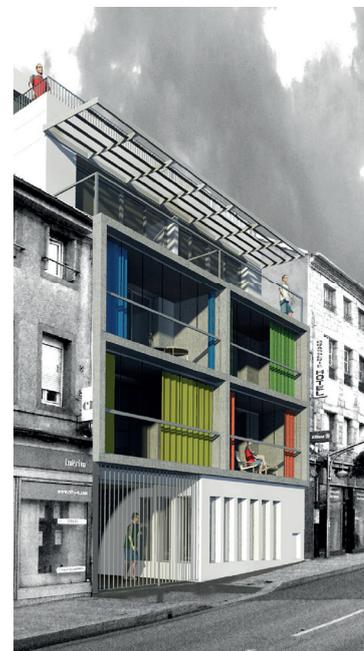
Source : INSEE, RP 2012.

1-1- Des territoires aux situations contrastées

Le nord, le centre et le sud de la Loire ne sont pas égaux face au vieillissement : alors que la population du Scot Sud Loire compte 26% de personnes de 60 ans et plus, celle du Scot Loire Centre en compte 28% et celle du Scot du Roannais 30%.

Au sein du département, le vieillissement est le plus fort :

- dans les communes de moyenne montagne marquées par une déprise démographique : les Monts du Forez, de la Madeleine et du Haut Beaujolais et dans une moindre mesure du Pilat
- au cœur de l'agglomération roannaise.



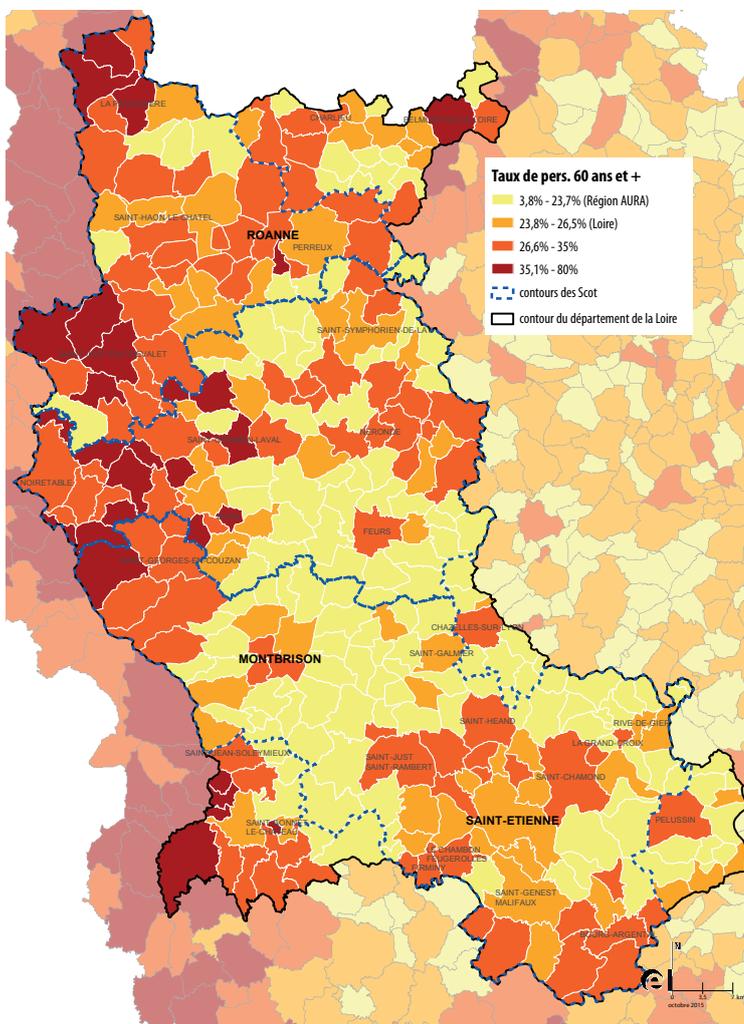
Projet de résidence seniors actifs à Firminy (PILE ARCHITECTURE)

© oph firminy

Par ailleurs, certaines communes urbaines présentent elles aussi des taux importants de personnes de 60 ans et plus en raison de la présence d'établissements pour personnes âgées : Le Coteau, Firminy, Saint-Just-Saint-Rambert.

* Cette note s'appuie essentiellement sur les données du recensement de la population publiées en juin 2015 et valant pour l'année 2012.

Taux de personnes de 60 ans et plus par commune en 2012 (pop. municipale)



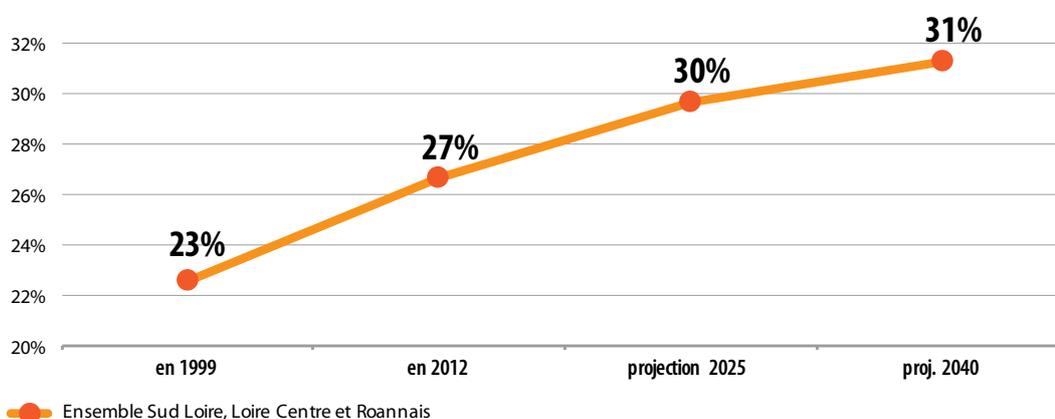
Source : INSEE, RP 2012.

1-2- Un vieillissement rapide jusqu'en 2025

Le modèle Omphale* mis au point par l'INSEE propose des projections de population à horizon 2040. Selon le scénario central reconduisant les tendances démographiques en termes de natalité, mortalité et mouvements migratoires, les trois Scot de la Loire réunis, qui représentent aujourd'hui 92% de la population de la Loire, passeraient de 690 000 habitants en 2007 à 736 000 habitants en 2040, soit un gain de population de 45 000 habitants. Dans le même temps, la population des 60 ans et plus aura progressé de 65 000 personnes. L'augmentation du nombre de personnes âgées devance donc largement la croissance démographique globale.

Parmi les trois Scot étudiés, le Scot du Roannais devrait connaître le vieillissement le plus fort : il compterait, selon les projections, 38% de personnes âgées en 2040.

Recensement et OMPHALE : évolution du taux de pers. de 60 ans et plus



Sources : Insee, RPG 1999, RP 2012, Omphale 2025-2040

* Omphale (outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) est une application qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur.

1-3- Un très fort déséquilibre entre aidants et aidés après 2025

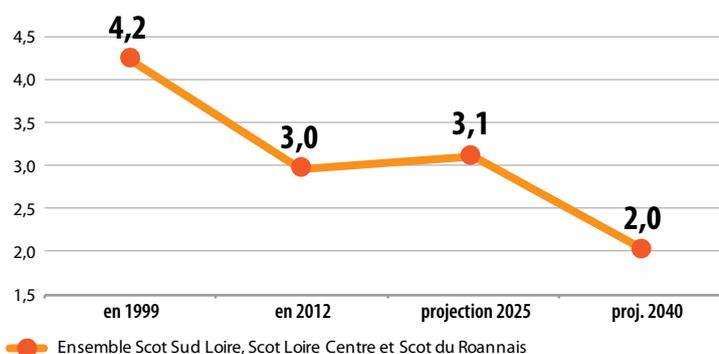
Au sein de la population des personnes de 60 ans et plus, on distingue les "aidants", personnes de moins de 80 ans qui sont souvent en bonne santé et en situation d'aider leurs propres parents, et les "aidés", personnes de 80 ans et plus, qui n'ont plus leurs parents et qui sont plus fragiles et dépendantes.

Le rapport entre les "aidants" et les "aidés", en chute libre depuis la fin des années 1990 (la génération de l'entre-deux guerres passe au-dessus des 80ans), va se stabiliser entre 2012 et 2025 (la génération du baby-boom passe dans la tranche d'âge des 60-79 ans) pour se dégrader à nouveau jusqu'en 2040 (la génération du baby-boom passe dans la tranche d'âge des plus de 80 ans).

Dans la Loire comme dans le reste de la France métropolitaine, entre 1999 et 2040, le rapport entre les personnes de 60-80 ans et les personnes de 80 ans et plus sera divisé par deux.

Cette perspective souligne l'importance de toutes les initiatives permettant de maintenir l'autonomie des personnes pour retarder l'âge d'entrée dans la dépendance.

Recensement et OMPHALE : évolution du rapport entre +80 ans et 60-80 ans



Sources : Insee, RPG 1999, RP 2012, Omphale 2025-2040

2- Des modes de vie à la fois similaires et atypiques par rapport aux autres générations

Les personnes de 60 ans et plus sont héritières des grandes mutations qui ont traversé les territoires depuis les années 1970 : généralisation de l'accès à la propriété, développement de la périurbanisation, explosion des déplacements en voiture particulière, réduction de la cellule familiale, hausse des migrations résidentielles, démocratisation de l'accès à la culture...

Le passage à la retraite ne remet pas en cause leurs habitudes de vie. Cependant, avec le temps, on peut constater quelques spécificités.

2-1- L'habitat : beaucoup de personnes vivent seules et sont propriétaires

Dans le Département de la Loire, 51% des personnes âgées vivent en maison individuelle, soit exactement comme pour l'ensemble des générations. Ce taux varie fortement selon le type d'urbanisation propre à chaque territoire : 38% dans le Rhône, 80% en Haute-Loire et 60% dans toute la région. En maison comme en appartement, des problématiques spécifiques au vieillissement surviennent : sous-occupation d'une partie du logement, difficulté d'accessibilité aux étages, inadaptation des équipements sanitaires ou électroménagers, mode de chauffage nécessitant trop de manutention (bois), ...

68% des personnes âgées de la Loire sont propriétaires, contre seulement 58% toutes générations confondues.



Vie en communauté pour 39% des 90 ans et plus

© stéphanie-Lyon

La Loire, de même que le Rhône, est plutôt en retrait des autres départements concernant cet indicateur : 77% en Isère, 80% en Haute-Loire et 75% dans l'ensemble de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Enfin, la plupart des personnes de 60 ans et plus vivent en couple mais cette situation s'inverse après 80 ans, où les personnes vivent davantage seules ou en communauté (c'est-à-dire en foyer-logement ou en maison de retraite médicalisée) :

- la vie seul(e) concerne 52% des personnes de 80 ans et plus
- la vie en communauté concerne 11% des 80-90 ans et 39% des 90 ans et plus.

En matière d'habitat, plusieurs enjeux priment :

- faciliter l'adaptation des logements existants à la dépendance pour toutes les personnes qui souhaitent rester chez elles
- favoriser les mobilités résidentielles pour les personnes qui aspirent à un nouveau cadre de vie (en centre-ville, dans le parc locatif, en accession...)
- préserver une certaine mixité générationnelle au sein des quartiers et des résidences.

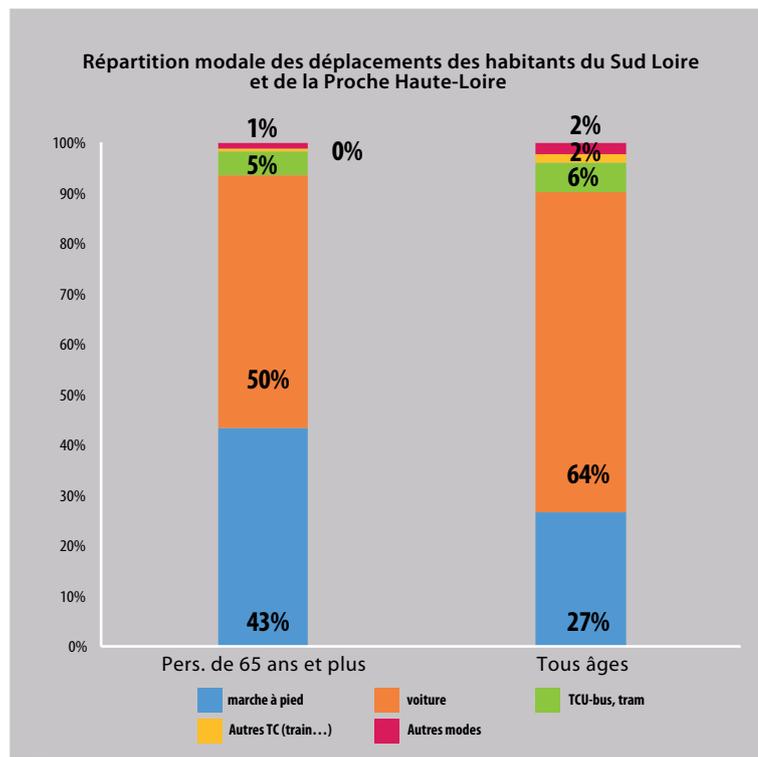
2-2- Déplacements : les personnes âgées ont un recours privilégié à la voiture et à la marche à pied

Les personnes âgées qui habitent le Sud Loire et la proche Haute-Loire effectuent en moyenne 2,4 déplacements par jour contre 3,6 à 4,9 pour les autres tranches d'âge. Cette donnée reste inchangée entre 2001 et 2010.

50% des déplacements quotidiens se font en voiture, 43% à pied et 5% en transports collectifs urbains, les autres modes (vélo...) étant insignifiants.

Malgré ce recours privilégié à la voiture, 27% des ménages âgés de la Loire ne sont pas motorisés et sont entièrement dépendants des transports en commun ou de la marche à pied.

Ceux-ci doivent être pris en compte dans les politiques de déplacement, notamment en zone rurale. De plus, l'importance de la marche à pied dans les modes de déplacement des personnes âgées rend prioritaire les aménagements piétonniers au sein des villes.



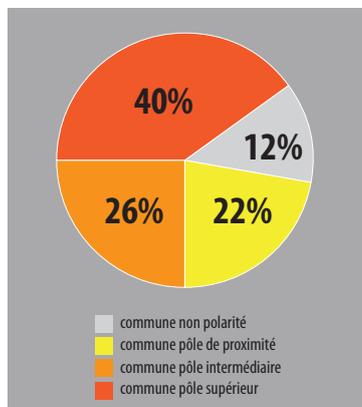
Source : Enquête Ménages Déplacements 2010 du bassin de vie stéphanois

2-3- Accès aux services : 88% des personnes de 60 ans et plus habitent dans un pôle d'équipement*

Les personnes âgées sont particulièrement attachées aux commerces et services de proximité. Parmi les 200 000 personnes de 60 ans et plus recensées dans la Loire, 12% n'ont pas accès à l'essentiel de ces services, puisqu'elles habitent dans une des 201 communes qui ne sont pas pôle d'équipement. La prise en compte de ce public à travers des dispositifs adaptés est primordiale : services itinérants, transport à la demande, services à domicile, maintien de lieux de convivialité...

Les autres personnes de 60 ans et plus vivent pour 22% dans des communes pôles de proximité, pour 26% dans des communes pôles intermédiaires et pour 40% dans des communes pôles supérieurs.

Lieu de résidence des personnes de 60 ans et plus

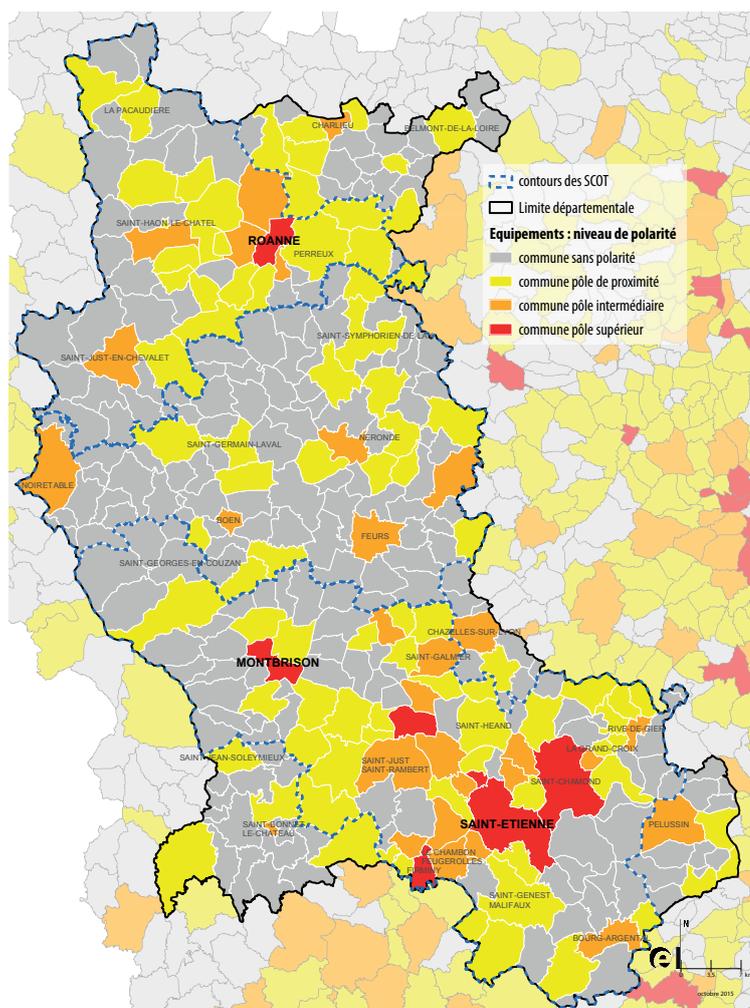


Source : Insee, Base Permanente des Equipements, 2014

Dans ces pôles, l'enjeu est l'accompagnement des personnes, en particulier les plus âgées et les plus précaires, vers certains services, équipements ou lieux de convivialité : pratique d'activités sportives, participation à la vie culturelle, implication dans les associations...

Si la périurbanisation à l'œuvre dans la Loire se poursuit, d'ici 10 ou 20 ans, de plus en plus de personnes arrivant à l'âge de la retraite vont vivre en dehors des pôles d'équipement. D'où l'importance des démarches de planification pour restaurer l'attractivité résidentielle des pôles et conforter leur niveau de services.

Niveau de services et d'équipements des communes en 2014



source : Insee, Base permanente des équipements 2014

* Pour définir des pôles de services, l'INSEE s'appuie sur une classification des équipements en trois gammes : la gamme de proximité regroupe des équipements de base ou de première nécessité (école, boulangerie, médecin généraliste...), la gamme intermédiaire comprend des équipements un peu moins fréquents, typiques des bourgs-centres (collège, supermarché...), la gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains (lycée, hypermarché, médecins spécialistes...). A partir de cette classification, une commune est pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de cette gamme.

3- Les personnes âgées, un public fragile ?

3-1- Des revenus plutôt élevés mais de fortes disparités

Malgré la baisse des sources de revenus liée au passage à la retraite, le revenu médian des ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans, qui dans la Loire s'élève à 22 200 € par unité de consommation*, est proche de celui des ménages de 50 à 59 ans. Au-delà de 75 ans, les ménages sont dans l'ensemble plus modestes, avec un revenu médian par unité de consommation proche de celui des 30 à 39 ans. En effet, les 60-74 ans ont des revenus constitués à 70% de pensions, retraites et rentes alors qu'après 75 ans cette source de revenus représente 90%.

En revanche, on constate que de manière générale, les ménages âgés de la Loire ont des revenus plus faibles que dans le reste de la région Auvergne Rhône Alpes.

A noter que le revenu médian des ménages de 75 ans et plus du Rhône est de 20% supérieur à celui de la Loire. Ceci reste vrai, quoique plus atténué, pour les autres générations.

Si on s'intéresse à la pauvreté, on compte parmi les 60-74 ans 14% de ménages situés en-dessous du seuil du bas revenu et 15% parmi les ménages de 75 ans et plus.

Ces chiffres sont plus faibles que pour les autres tranches d'âge, en particulier les jeunes, et sont légèrement supérieurs voire égaux à ceux de la nouvelle région (13% pour les 60-74 ans et 15% pour les 75 ans et plus).

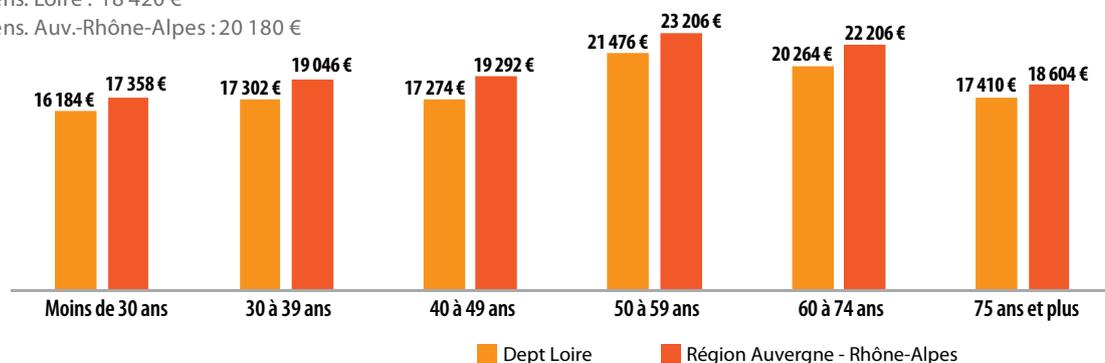
Ainsi, les personnes âgées ne sont pas plus touchées par la pauvreté que les autres générations mais la pauvreté est un facteur aggravant des difficultés liées à l'âge (maladie, dépendance, isolement social...) et elle devient d'autant plus critique que les personnes doivent faire face à de nouvelles dépenses : soins, services à domicile voire entrée en institution. De plus, les personnes âgées pauvres pourraient devenir plus nombreuses dans les prochaines années, sous l'effet d'évolutions sociales d'une part (réduction des périodes travaillées à cause de la hausse du chômage, hausse des divorces et séparations affectant les revenus des ménages) et d'une évolution du montant des retraites d'autre part.

Ces évolutions pourraient particulièrement affecter les ménages ligériens âgés, dont une part importante est locataire, ce qui implique un poste "logement" incompressible dans le budget quotidien.

Revenu médian par UC selon l'âge du référent fiscal

ens. Loire : 18 420 €

ens. Auv.-Rhône-Alpes : 20 180 €



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2012.

*Le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :
- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3
- les familles monoparentales comptent pour 0,2.

3-2- Un isolement social qui se renforce avec le grand âge

En juillet 2014, la Fondation de France a publié sa quatrième étude concernant : "Les solitudes en France", basée sur une enquête prenant en compte cinq types de réseaux sociaux –réseau familial, réseau professionnel, réseau amical, réseau affinitaire et réseau territorial.

En 2014, plus de 25% des personnes isolées, c'est-à-dire n'ayant pas ou peu de relations sociales au sein d'un des cinq réseaux sociaux, sont des séniors. En 2010, les personnes âgées ne représentaient que 16% des personnes isolées. Cette augmentation, très préoccupante, peut s'expliquer par plusieurs phénomènes : augmentation de la part des personnes âgées en situation de handicap (+5 points comparativement à 2010), baisse relative des pratiques associatives, desserrement des relations familiales et ancrage territorial plus faible.

Ce constat renforce l'importance des initiatives visant à repérer des personnes isolées (au sein des petites communes, des quartiers, des associations, des résidences), à les mettre en lien avec d'autres personnes et à soutenir le développement de lieux de convivialité.

3-3- Une santé vulnérable impliquant une importante consommation de soins

Malgré une espérance de vie importante à 60 ans, le public âgé est confronté à différents problèmes de santé

A 60 ans, l'espérance de vie est de 27,4 ans pour les femmes et de 23,0 ans pour les hommes*. Ces chiffres sont légèrement supérieurs aux données nationales mais restent inférieurs aux autres départements de Rhône-Alpes. A titre d'exemple, à 60 ans les hommes et les femmes du Rhône ont une espérance de vie de 6 mois supérieure à celle des hommes et femmes de la Loire.

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter en France métropolitaine. Ainsi, à 60 ans les hommes d'aujourd'hui ont une espérance de vie de 8 ans supérieure aux hommes qui ont eu 60 ans en 1946 et cet écart est de 10 ans pour les femmes. Les projections démographiques prévoient une poursuite de cette tendance dans les années à venir.

Pour les personnes de 60 ans et plus, la question n'est pas tant celle de l'espérance de vie que d'une vie en bonne santé et autonome. Aujourd'hui, on constate que les personnes âgées sont plus touchées par les maladies chroniques que les personnes plus jeunes :

- 49% des assurés de 60 ans et plus ont une affection longue



© UNA

durée contre 15% tous âges confondus (régime général)

- 15% des assurés de 60 ans et plus prennent un traitement antidiabétique contre 4% tous âges confondus (idem).

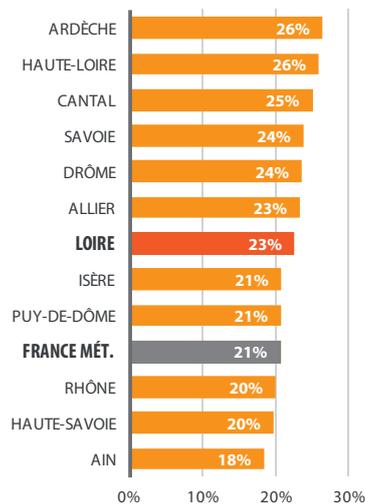
Cependant, ce qui pose problème est moins la présence de maladies chroniques que la perte d'autonomie que certaines peuvent occasionner : la maladie d'Alzheimer en premier lieu, qui amène petit à petit une désorientation profonde de la personne, les maladies neuro-dégénératives à un stade avancé (maladie de Parkinson, sclérose en plaque) et les accidents cardio-vasculaires graves entraînant une perte cognitive et motrice.

Près d'un quart des personnes de 75 ans et plus bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Une des conséquences d'une dégradation de l'état de santé est la perte d'autonomie, aussi appelée dépendance, qui se traduit par des difficultés à réaliser les activités du quotidien (manger, s'habiller, se déplacer, etc. ...).

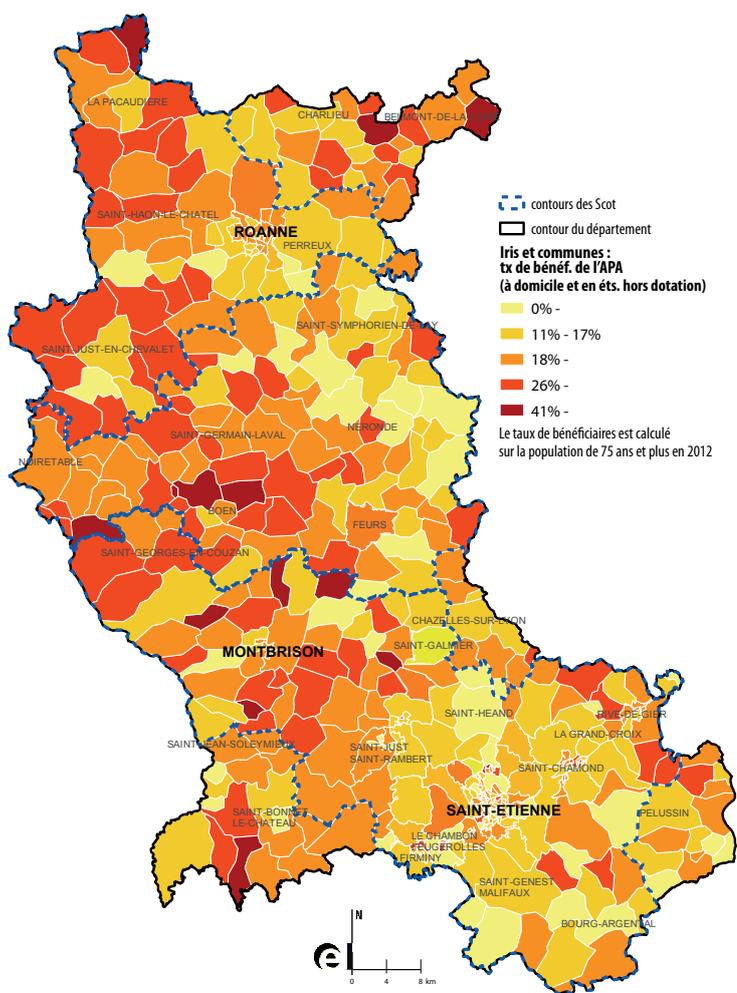
* Source : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population, 2013

Taux de bénéficiaires de l'APA (domicile et établissement)



Sources : Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale, décembre 2013 et Insee, estimations de population, janvier 2014

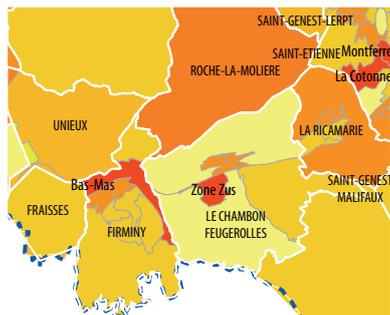
Taux de bénéficiaires de l'APA (à domicile et en établissement hors DG*) en sept 2015



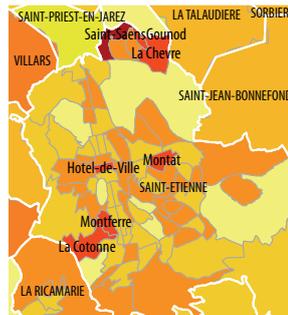
Source : Département de la Loire, sept 2015, Insee, RP 2012

En 2013, 23% des personnes de 75 ans et plus sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie dans la Loire, dont un peu plus de la moitié à domicile et le reste en établissement. C'est plus que le taux de la France métropolitaine mais moins que dans tous les départements ruraux (hormis l'Ain) d'Auvergne Rhône-Alpes.

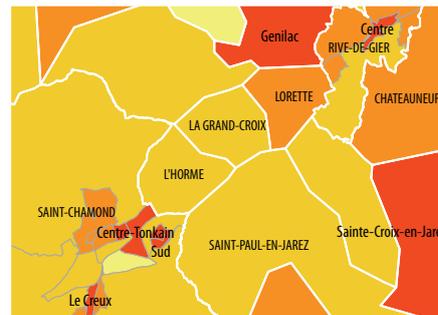
Zoom - Ondaine



Zoom - Saint-Etienne



Zoom - Gier



* Un établissement « sous-dotation globale » perçoit une dotation unique de la part du Conseil Départemental pour tous les résidents qu'il héberge. Les bénéficiaires ne perçoivent pas directement l'APA, ils s'acquittent uniquement du tarif dépendance GIR 5-6, appelé aussi ticket modérateur.

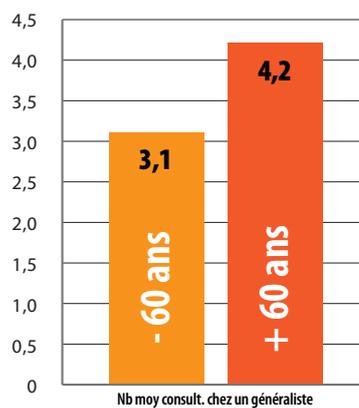
Cet indicateur ne représente cependant pas l'ensemble des personnes en situation de perte d'autonomie, car d'une part l'APA n'est pas demandée par tous ceux qui y ont droit et d'autre part elle n'est accordée qu'à partir d'un certain niveau de dépendance.

Les données de septembre 2015 du Département font état de 20450 bénéficiaires de l'APA, soit 25% des 75 ans et plus, dont un peu plus de la moitié à domicile, un tiers en établissement sous dotation globale* et 10% en établissement hors dotation globale. Si on omet les personnes en établissement sous dotation globale, dont le domicile d'origine n'est pas connu par le département, ce taux s'élève à 16%, avec de fortes disparités territoriales :

- les communes rurales de l'ouest du département sont particulièrement concernées, mais aussi celles du nord-est (Sornin) et une partie de la Plaine du Forez.

- au sein de Saint-Etienne Métropole, ce sont les quartiers inscrits en politique de la ville qui comptent les taux les plus élevés. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les personnes précaires sont davantage disposées à des problèmes de santé que les personnes aisées mais aussi que celles-ci ont plus intérêt à demander l'APA, car à niveau de dépendance égale, l'aide financière se fait au prorata des ressources financières de la personne.

Nombre moyen de consultations chez un généraliste dans la Loire (par an)



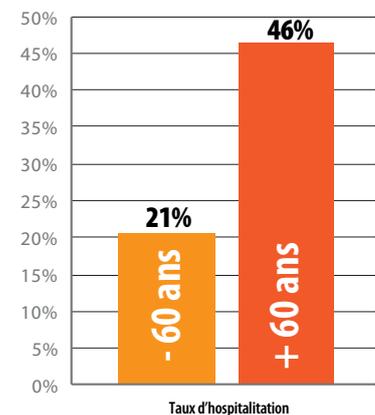
Sources : Régime général de l'assurance maladie, 2013, Base PMSI (ATIH), Insee.

Les projections réalisées par l'INSEE permettent d'anticiper un accroissement modéré du nombre de personnes dépendantes jusqu'aux années 2025-2030, et plus rapide quand les cohortes du "baby-boom" arrivent aux âges de la dépendance (80 ans et plus). En 2040, la France compterait ainsi 2 millions de bénéficiaires de l'APA dans l'hypothèse centrale, contre 1,2 million de personnes début 2012*. Cependant cette évolution dépendra aussi de l'efficacité de la prévention de la perte d'autonomie. D'où l'importance de l'éducation des personnes, de leur capacité à avoir une vie saine le plus longtemps possible et de bénéficier d'un suivi médical régulier.

Des enjeux de santé publique, en prévention et en soins curatifs

En conséquence d'un état de santé qui devient plus fragile,

Nombre moyen d'hospitalisations ramené à la population dans la Loire (par an)



Sources : Régime général de l'assurance maladie, 2013, Base PMSI (ATIH), Insee.

les personnes âgées ont une consommation de soins plus importante : 35% de consultations en plus chez un généraliste après 60 ans et deux fois plus de personnes en moyenne concernées par une hospitalisation.

L'accroissement du nombre de personnes âgées implique des besoins de soins de plus en plus importants, ce qui demande à l'offre de s'adapter.

Le maintien d'une offre de soins ambulatoire et hospitalière de qualité est donc un enjeu pour tous les territoires.

La prise en charge de la santé des personnes âgées couvre un champ large et complexe : les personnes présentent des situations sanitaires multiples, allant des affections bénignes à des polyopathologies, avec des stades d'évolution différenciés, un contexte familial et social unique...

* L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à horizon 2040, Insee Analyses n°11, sept. 2013.

Pour offrir à tous une vieillesse de qualité, sans perte d'autonomie, 3 niveaux d'intervention peuvent être identifiés.

- **Pour l'ensemble des personnes âgées**, la santé passe d'abord par l'hygiène de vie : nutrition, activité physique, vie sociale... qui dépendent des habitudes des personnes, mais aussi de leur cadre de vie : présence d'espaces verts, de trottoirs adaptés, de commerces alimentaires de qualité et abordables, d'associations de quartier, etc.

- **En matière de prévention**, l'enjeu principal est de repérer les usagers en train de se fragiliser et de les prendre en charge suffisamment tôt (en particulier pour la maladie d'Alzheimer). Des efforts peuvent être faits aussi concernant les maladies infec-

tieuses (vaccins), le risque iatrogénique (médicaments). Enfin le système de soins doit permettre aux personnes de maintenir leurs fonctions auditives, oculaires et motrices.

- **En matière de prise en charge des personnes malades**, il s'agit, à domicile comme en établissement, de :

- favoriser l'éducation thérapeutique des patients atteints d'une maladie chronique et des aidants familiaux

- améliorer les parcours de soins des personnes âgées polypathologiques ayant un risque de perte d'autonomie

- penser le soin en laissant place au bien-être des personnes, en développant la culture palliative*.

Conclusion

Le vieillissement de la population a commencé et va s'accélérer dans les 25 prochaines années. Face à cette évolution qui transforme en profondeur le territoire, les politiques publiques ont commencé à s'adapter. En témoigne la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement adoptée par le Parlement le 14 décembre 2015.

Dans la Loire, un schéma départemental en faveur des personnes âgées a été défini et des initiatives innovantes ont été prises par les collectivités et l'Etat, comme l'ouverture d'un

hôpital de jour de dépistage de la fragilité au sein du CHU de Saint-Etienne, la mise en place de commissions vieillissement par la Ville de Saint-Etienne, la création du Gérontopôle régional Auvergne Rhône-Alpes...

Celles-ci doivent être multipliées, pour accompagner le public âgé et les aidants dans tous les domaines touchant à leur vie quotidienne : l'habitat, les déplacements, l'accès aux services, l'action sociale, la santé et le développement économique.

*Tous ces éléments s'appuient sur une note du Professeur Gonthier, gérontologue au CHU de Saint-Etienne: «Les réalités liées à l'état de santé: les 10 priorités pour bien soigner les usagers âgés».



© epures

A retenir

Le vieillissement de la population se traduit par un changement profond dans la société française : en 2060, une personne sur trois aura plus de 60 ans contre une sur cinq en 2007.

Dans la Loire, on compte déjà 27% de personnes âgées.

L'enjeu, pour les politiques publiques, est d'améliorer leur cadre de vie (habitat, accès aux services, lien social...) et de leur permettre de rester autonomes le plus longtemps possible.

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com - web : www.epures.com